Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 638

Artikel: Correspondance : à propos de la capacité civile de la femme mariée en France

Autor: T.F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264857

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Apportez des fleurs de Hirt à tous ceux que vous aimez 4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

Au Bébé Vevey Rue d'Italie M. Pilet. Maison spéciale de LAINES et tous tricots mains Sous-vêtements dames et enfants

Papiers Peints DUMONT 19 Bd HELVETIQUE

BAECHLER teinturiers, spécialistes du tapis.

core à l'œuvre ! obligées de supporter que subsistent encore, mais pas pour bien longtemps, nous y comptons, des payes de misère comme celles que nous mentionnons plus haut. M. Eichholzer a aussi relevé très justement la difficulté, que nous comprenons certainement toutes, de protéger l'ouvrier et l'ouvrière sans leur supprimer leur gagne-pain, par le contrecoup des mesures que ne manqueraient pas de prendre des entrepreneurs visés par ces prescriptions sévères ; et les assurances qu'il a données sur les méthodes qu'emploie l'OFIAT pour l'application de la loi, son désir de souplesse, son souci de réduire toute bureaucratie au minimum, ont certainement été accueillies avec satisfaction par son auditoire.

Or, celui-ci, du fait sans doute que le second sujet à l'ordre du jour de cette Assemblée touchait à la tâche actuelle des Ouvroirs dans les grandes villes, comptait une bonne partie de déléguées féminines; et l'une d'elles, Mme Jaccoud, présidente de l'Ouvroir de Montreux, se fit avec vigueur l'interprète des plaintes suscitées autour d'elle par l'entrée en vigueur de la loi fédérale, dont on jugeait les dispositions tracassières et compliquées! Ce fut pour la présidente de l'Union suisse, Mlle Dora Schmidt, soutenue par M. Eichholzer, puis par Mlle Gourd dans sa propre conférence, une belle occasion de montrer avec chaleur le rôle moral de cette loi, et comment ses inévitables prescriptions ne doivent pas nous faire oublier tous les avantages qu'elle apporte dans l'existence de tant de femmes, exploitées trop souvent par des entrepreneurs avides; et cela permit aussi de toucher du doigt, le long de la discussion, le fait que ce sont généralement les aides bénévoles des Ouvroirs qui se plaignent des complications créées par ces nouvelles dispositions. Or, au cours de la petite enquête, menée par celle qui signe ces lignes entre 23 Ouvroirs de grandes villes (Zurich, Bâle, Berne et Genève), s'il n'a été émis que peu de remarques sur l'application de la loi sur le travail à domicile, il a alors été catégoriquement déclaré, et à la presque unanimité, que, de plus en plus, la main-d'œuvre bénévole doit faire place dans la direction et l'organisation des Ouvroirs au travail rémunéré, et cela aussi bien pour des raisons d'ordre économique, — en saisissant ce moyen de venir en aide au plus grand nombre possible de femmes qui se débattent dans les difficultés de la vie — que pour des motifs professionnels de bienfacture et de savoir-faire.

Le temps n'a malheureusement pas permis la discussion approfondie dont nous espérions retirer des renseignements sur d'autres points touchant l'activité de nos Ouvroirs: taux des salaires, et pourcentage d'élévation de ceux-ci en relation avec le coût de la vie (et deux orateurs masculins ont insisté sur la relation étroite entre ce taux et le contrôle des prix); difficultés des achats de matière première; complications amenées par le rationnement des textiles; modifications causées par la guerre dans la main-d'œuvre; et surtout problème préoccupant de la crise de chômage dont on nous menace pour un avenir rapproché, et rôle que pourront alors assumer nos Ouvroirs, le Comité de l'Union ayant décidé d'étudier sérieusement cette dernière question. Puis, une double exposition étant installée dans les salons de Beau-Rivage, l'une de la petite merveille que nous a semblé être une machine à tricoter de la maison Dubied, l'autre des résultats d'un concours d'objets de voyage organisé par l'Union suisse; puis, le temps étant magnifique et le lac d'azur... chacun et chacune se hâta, après rapports, conférences et discours, de jouir du paysage neuchâtelois dans sa gloire. Merci aux autorités de cette ville comme aux organisatrices expertes pour l'accueil si aimable qu'elles ont bien voulu nous y faire, et merci aux dirigeants de l'Union Suisse, Mlle Dora Schmidt, présidente, et M. Rubin, vice-président, en particulier, pour toute l'œuvre utile accomplie par eux, et dont ils nous ont donné une fois de plus la preuve.

E. Gd.

Sous le signe de l'épi à la croix fédérale

...un insigne bien connu de nos lecteurs et lectrices sera mis en vente dans toute la Suisse les 8 et 9 mai prochain. Point n'est besoin de le recommander particulièrement ici, car l'on sait l'effort qui est demandé à notre agriculture pour que nous puissions continuer à manger à notre faim; et comment le « Fonds national pour l'extension des cultures » est déjà venu en aide à des milliers de cultivateurs, qui, sans son concours, n'auraient pu se procurer les outils, les machines, les semences, les engrais indispensables — sans parler des terrains à défricher et à cultiver. On peut donc être assuré que, pour que continue et se développe cette activité indispensable, chacun et chacune parmi nos lecteurs tiendra à honneur d'arborer samedi et dimanche prochain cet épi à la croix fédérale, dont la signification est si grande pour tous !

Publications reçues

Marius Fallet: *La Sagne à l'époque de Daniel Jeanrichard*. Aux Editions des Nouveaux Cahiers La Chaux-de-Fonds, 1943. 2 fr. 75.

« Un féministe convaincu », tel se désigne lui-même l'auteur de cette plaquette en l'offrant à Mlle Gourd. Nous n'aurions, autrement, pas su ses convictions, qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'histoire d'un village sis dans les montagnes neuchâteloises.

Ce village donna naissance à l'horlogerie montagnarde de la région et à celui qui en fut le promoteur, Daniel Jeanrichard. Profondément attachés à leur terre, les habitants furent amenés par les circonstances historiques à diriger leurs efforts vers deux sources de gains industriels: la dentellerie et l'horlogerie. M. Fallet a étudié à fond une documentation lui permettant de suivre, pour ainsi dire pas à pas, la destinée d'une population travailleuse et tenace, qui, depuis la fin du XVIIme siècle surtout, s'est adonnée à ces deux activités.

M. L. P.

Paul Plottke : *La paix des nerfs*. 1 vol. aux Editions du Mont-Blanc (Collection Action et Pensée, dirigée par Ch. Baudouin et J. Desplanques). Genève 1943. 1 vol., 4 fr.

Disciple d'Adler, le psychologue bien connu, M. Paul Plottke analyse des cas divers de complexes d'infériorité. Il montre, par des exemples concrets, comment on peut combattre ces désordres nerveux par l'encouragement et un système judicieux de compensations. « Comme Socrate entreprenait d'enseigner la vertu, nous dit-il, nous enseignons aux nerveux la compréhension de leurs erreurs et le courage de s'adapter aux exigences inévitables de la vie en communauté. »

On confirme dans ce livre une vérité bien connue des suffragistes : le complexe d'infériorité du sexe féminin aux temps historiques (l'âge d'or de la femme se situait, paraît-il, à l'époque préhistorique). Voici ce que nous lisons: « ...nous voyons la femme être un perpétuel objet de dépréciation; « fils » et « gars » sont des mots honnêtes, « fille et « garce » sont des termes d'injure... »; et ailleurs: « ...le fait que dans toutes les sociétés patriarcales... les femmes sont considérées comme inférieures, augmente leur sentiment d'insécurité naturelle... ».

Si le *Mouvement Féministe* voulait lutter contre cette faiblesse féminine maladive en suivant les conseils de M. Plottke, ne devrait-il pas intensifier sa campagne d'encouragement? Est-ce à dire qu'il devrait s'abstenir aussi de toute parole amère et s'interdire de signaler tout échec des efforts féminins? J'abandonne la solution de ce problème aux méditations de nos lectrices.

A. W.-G.

Ad. Ferrière : *Libération de l'homme*. Edition du Mont-Blanc (même collection). Genève 1943. 1 vol., 4 fr. 75.

Dans ce volume, M. Ad. Ferrière se propose de « dire en toute simplicité ce qu'il a pensé et senti toute sa vie. » Il discute avec nous les questions fondamentales et éternelles: le mal, l'erreur, les inspirations qui nous guident, l'homme, la femme l'enfant, la religion, la théologie, la mort, Dieu, l'Unité, et il nous apprend comment il les a résolues.

Nul doute que le lecteur ne s'enrichisse spirituellement au long de ces pages animées par un idéalisme et un amour rayonnants. Il réagira aussi et se rebiffera à l'occasion. Nous ne saurions acquiescer, par exemple, à la définition que nous donne l'auteur du rôle de la mère dans la famille et, partant, de la femme dans le groupe social. Au nom de la psychologie, il nous paraît le limiter d'une façon immuable qui pourrait être dangereuse. Mais M. Ferrière nous pardonne d'avance tout désaccord possible avec ses idées dans les très belles réflexions qu'il a écrites sur la tolérance: « ...si mon prochain pratique le bien, les images et les symboles, quels qu'ils soient, dont il se sert, sont l'expression, chez lui, d'une vérité sous-jacente dont la source et le point de convergence sont les mêmes que les miens. »

A. W.-G.

Le Consommateur soucieux de ses Intérêts fait ses achats à la COOPÉRATIVE

La femme d'aujourd'hui porte le bijou de demain VACHERON ET CONSTANTIN

L'aide féminine à la campagne

A l'Ecole cantonale d'Agriculture de Marcelin sur Morges, du 12 au 16 avril, a été donné le premier des cours romands pour la préparation de chefs de groupes pour l'aide féminine à la campagne, que le *Mouvement* a déjà annoncé (numéro du 20 mars 1943). Ce cours était organisé par l'Office fédéral de l'économie de guerre et dirigé par Mlle L. Jeanneret (Lausanne); une trentaine de jeunes filles l'ont suivi: chefs Eclaireuses, étudiantes, maîtresses ménagères, nurses, gymnasiennes. Il a été très bien réussi et il semble qu'il portera ses fruits.

En l'ouvrant, M. F. Porchet, conseiller d'Etat vaudois, a fixé la nouvelle forme de l'aide à la campagne; on renonce plus ou moins à l'aide individuelle pour former des équipes de jeunes, placées sous une direction ferme et responsable, qui distribuera le travail et surveillera les bonnes volontés au service du pays. Ce qui donnera satisfaction à bien des parents.

Mlle Jeanneret a exposé comment on dirige un camp, dit les devoirs d'un chef de camp et a donné, le dernier jour, une vue d'ensemble sur les questions traitées. Mlle R. Neuenschwander, venue tout exprès de Berne, a montré ce qu'est l'organisation des groupes de service agricole ; Mlle Amman (Berne) a dit ses expériences de chef de groupe; Mlle B. Rouffy, directrice de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin, a parlé de l'alimentation de guerre ; Mme R. Courvoisier, paysanne à Pailly, a fait une conférence remarquable et remarquée, illustrée de citations de Ramuz, sur les travaux de la campagne, insistant sur la bonne volonté et l'esprit de compréhension qui permettent de résoudre bien des difficultés et d'aplanir tant de heurts ; il ne faut pas un grand effort pour mettre d'accord paysannes et citadines.

On a encore entendu Mme Sauvin (Nyon), qui a donné des conseils d'hygiène, tandis que Mlle S. Brenner (Genève) parlait de l'apprentissage ménager rurale. Mlle Lüps (Berne) enfin a expliqué comment fonctionne le service de raccommodage pour les paysannes tel que l'a si bien organisé son canton.

S. B.

fraîches, ma chère, et deux pour mon mari... je m'en suis donnée à cœur joie de les salir et de les gâcher, jusqu'à la dernière.

Ce beau gaspillage était, pour elle, le signe de la vie élégante, et celle-ci, le synonyme de bonheur.

En l'écoutant, je pensais à ce jeune homme dont sa logeuse m'avait dit qu'il ne quittait jamais sa chambre, le matin, sans avoir vidé sa cuvette, et comme elle lui en exprimait son étonnement, il lui avait répondu :

— Ma mère m'a appris à épargner aux domestiques la corvée peu agréable de ranger mes affaires intimes. Une femme de chambre est une femme et elle a droit à mon respect.

Enfants d'Angleterre

Nous empruntons à Curieux, hebdomadaire romand, ces deux fragments d'un fort intéressant article de Mrs. Ruth Adam, femme de lettres bien connue, sur les mesures énergiques prises au cours de ces dernières années pour préserver les enfants des effets de la guerre.

...Il y a deux moyens d'éviter les maladies nerveuses, nées de la guerre, chez les enfants. La première consiste à leur faire sentir tout ce qui a été fait pour les mettre en sûreté. Il ne s'agit pas seulement là de l'entraînement contre les raids, des services de pompiers, des précautions défensives et des masques à gaz, mais de toutes les mesures légales prises pour leur bien-être. En Angleterre, les enfants savent que les adultes ne reçoivent que deux litres de lait par semaine en hiver et trois si possible en été, afin que les petits aient la ration qui leur est nécessaire. Ils ont des examens médicaux réguliers et on leur distribue gratuitement du jus de fruit et de l'huile de foie de morue. Dans les boutiques, il y a de grandes affiches sur les étalages d'oranges: « Réservées aux enfants. » La plupart des boutiques de bonbons en font de même. Aujourd'hui, ma petite fille — cinq ans — m'a proposé aimablement, mais sur un ton un peu protecteur, de m'emmener chez le marchand de bonbons : « Il vous en vendront un peu, si je suis avec vous ». Les enfants, en Grande-Bretagne, se rendent compte qu'ils sont l'élément principal du patrimoine national. Ceci leur inspire sécurité et confiance. C'est aussi le sentiment qu'ils trouvent au sein d'une famille tendre et dévouée.

Il y a un autre moyen de garantir les enfants des maladies de nerfs: leur laisser prendre part à l'effort de guerre de la nation. L'action est le meilleur antidote contre la peur. Si vous êtes bien décidé à faire quelque chose pour aider à gagner la guerre, les nerfs se calment. Les petits garçons entrent dans les cadets de l'aviation, de la marine ou de l'armée; ils aident aux travaux des champs ou ils ramassent le papier. Les filles apprennent le métier d'infirmière, font de la couture pour ceux qui ont tout perdu dans les bombardements ou organisent des campagnes de propagande pour l'Epargne nationale. L'orgueil et le plaisir que tout cela leur inspire les soutiennent beaucoup. Et il est curieux de voir que les enfants sont plutôt contents du rationnement alimentaire. Ils aiment sentir que chaque miette est partagée également et ils n'ont pas peur des privations de nourriture. Ils aiment qu'on leur dise, à l'école, quand les nouvelles sont mauvaises et quand elles sont bonnes. La pire vérité est moins effrayante que le doute ou que le sentiment qu'on leur cache quelque chose.

Il est inutile de tenter de cacher aux enfants la possibilité d'une invasion. Dès qu'ils savent lire, c'est là un secret qu'ils éventent tout de suite, comme beaucoup d'autres. Mais si on leur dit exactement ce qu'il leur faut faire, ils ne redoutent pas plus l'invasion que les raids aériens. Au moment de la chute de la France, alors qu'on attendait à tout moment des parachutistes, on avait averti les enfants qu'il ne leur fallait pas donner d'indications de route aux gens qu'ils ne connaissaient pas: ceux-ci auraient pu être des parachutistes ou des membres de la cinquième colonne. Dans notre village, il était inutile de demander où habitait Mrs Smith, même si vous étiez connu comme le loup blanc. Nos enfants ne voulaient pas courir de risques. La seule différence entre eux était que les uns gardaient un silence obstiné et que les autres donnaient de fausses indications. Ils s'amusaient beaucoup!

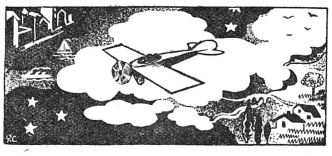

Correspondance

A propos de la capacité civile de la femme mariée en France

Chère Mademoiselle,

Quand le *Mouvement Féministe* du 5 décembre dernier a annoncé qu'une loi du 22 septembre 1942 avait étendu assez largement la capacité ci-

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A LAUSANNE

ÉCOLE PARTICULIÈRE
Mesdames PIOTET
Pontaise, 15 - LAUSANNE - Tél. 2.92.27
Classes de 4 à 18 ans - Cours commerciaux
On accepte quelques pensionnaires

„LE CARILLON“ Place Chauderon LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

...A GENÈVE

Hôtel des Familles
GENÈVE
„Christliches Hospiz“
en face de la gare
TOUT CONFORT
Chambre depuis Fr. 4.50

BONNETERIE DURUZ
PLACE DES EAUX-VIVES, 5
LAINES DURUZ
CROIX-D'OR, 3
Maison de confiance. Prix raisonnables.

...A VEVEY

Epicerie Fine et Spécialités
Maison JACCARD-ARDIN
VEVEY
Simplon 33 Téléphone 5.22.41
Produits diététiques

Beau choix **de Corsets, Ceintures, Gaines, Soutiens-gorge.**
Mesures - Réparations - Transformations
Corsets Gaby **6, Place de l'Ancien-Port**
A. BASSIN VEVEY

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY
Trousseaux - Draperies
Toileries - Soieries

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Vous trouverez chez
M. BORNAND
8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)
Tous genres de meubles en fer et rotin
Téléphone 4.98.07

Foyer de la Femme
1, Rue de la Vallée
Chambres et pension
pour dames et jeunes filles
Prix modérés. Tél. 4.59.93

vile de la femme mariée, le texte authentique n'était pas en ma possession pour en juger.

Si, effectivement, la capacité déjà étendue par la loi de 18 février 1938 a subi quelques nouvelles extensions, il ne faudrait pas s'exagérer la portée de cette réforme. En particulier, il n'est pas exact de dire que, sous le régime de la communauté des biens (qui est, ne l'oublions pas, celui des gens mariés sans contrat, qui forment la grosse majorité), le mari cesse de pouvoir disposer des biens communs, sans le consentement de sa femme. L'art. 1421 ainsi conçu n'a point été modifié: «Le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme». Les donations immobilières étaient déjà interdites; seules certaines donations mobilières encore permises ne le sont plus, mais cette prohibition est illusoire, car un don manuel est incontrôlable.

Quant au «mandat domestique» de la femme, le nouvel article 220 ne fait que confirmer la jurisprudence établie.

En terminant, un exemple typique de la portée de cette «nouvelle» législation. Autrefois la femme ne pouvait être marchande publique sans le consentement de son mari (art. 4 Code commerce). Le nouveau texte affirme au contraire que la femme peut être marchande, à moins que son mari ne s'y oppose, mais l'inscription de la femme au registre du commerce exigera désormais une déclaration de non-opposition du mari!...

Croyez-moi, etc. T. F.

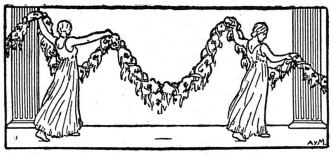

A travers les Sociétés

Chez les jeunes coopérateurs.

Nous avons sous les yeux le 3me Bulletin de *Soyons unis*, qui rend compte de l'activité et des diverses manifestations coopératives de l'organisation *Pour l'enfance et pour la jeunesse*. Il contient en outre un résumé du second cours pour éducateurs, à Freidorf en août 1942, ainsi qu'une liste bibliographique de titres pouvant intéresser ceux-ci.

A côté des «Coopératrices scolaires», il existe encore des groupes extra-scolaires comprenant amis et sympathisants.

Dès l'automne 1942, le comité de *Pour la jeunesse* a décidé de travailler à la constitution d'une organisation suisse, donc plus étendue, ayant pour but de coordonner, de soutenir, d'inspirer toutes activités, actuelles et futures, travaillant dans le même esprit, et dès cette date sont considérés comme membres tous ceux qui donnent leur adhésion et accordent une subvention à la dite organisation.

Il convient d'ajouter que le deuxième cours pour éducateurs, réuni dans le Séminaire coopératif de Freidorf, a compté environ trente participants, et ceci encore: au congrès de la Société pédagogique romande (Genève, septembre 1942), M. Cachemaille, en présentant sa coopérative scolaire, a souligné l'importance pour la vie civique de l'enfant de la vie dans une coopérative.

M.-L. P.

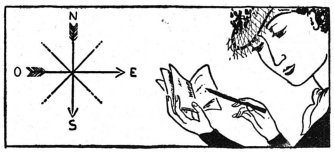

Carnet de la Quinzaine

Samedi 1er mai:

BADEN (Argovie): Cours de week-end de la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté: Sujet: *La question juive*. — 15 h. 45: *La contribution juive à la civilisation*: Mlle El. Rotten (Saanen). — 19 h. 30: (Temple de l'Eglise réformée): *L'esprit de l'Ancien Testament*: le pasteur Lejeune (Zurich).

Dimanche 2 mai:

LAUSANNE: Association du Costume vaudois. Buffet de la gare, 11 h. 30: Assemblée générale annuelle de déléguées.

Id.: MORGES: Association agricole des Femvaudoises, Casino, 10 h.: Assemblée générale annuelle, puis visite de l'Ecole d'agriculture de Marcelin.

Id.: PAYERNE: Associations des Marcelines, 10 h.: Salle du Tribunal: Assemblée générale annuelle.

Id.: BADEN (Argovie): IIme journée du Cours de week-end de la Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté: 9 h. 30: *L'histoire des Juifs en exil*: le Grand Rabbin L. Rothschild (Bâle). — 11 h.: *Le mouvement chadisidique*: Mme de Bendemann. — 14 h. 45: *Le sionisme*: Dr. Jucker. — 15 h. 30: *Antisémitisme et secours aux réfugiés*: Mme Baumgarten-de Salis (Bâle).

Lundi 3 mai:

GENÈVE: IIme Cours d'Hygiène mentale de l'Enfance, Aula de l'Université, 17 h.: Allocution de M. le Conseiller d'Etatt Lachenal, président du Département de l'Instruction publique; *Dépistage des troubles de l'affectivité chez l'enfant*: M. A. Rey, chargé de cours; 18 h.: *Pathologie de l'instinct*: le Dr. Brantmay.

Mardi 4 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: *La méthode scoute et l'éducation du sentiment*: M. V. Schaller; *Cas de troubles affectifs*: M. L. Cabuzat. — 14 h.: Visite d'écoles-institutions. — 17 h.: Aula de l'Université: *Psychologie de l'affectivité*: M. le prof. J. Piaget: 18 h.: *L'action religieuse et les problèmes affectifs de l'internat*: M. l'abbé Corbat. — 20 h. 30: Soirée offerte aux participants.

Mercredi 5 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: *Problèmes affectifs et direction d'écoles*: M. G. Lecoultre; *Cas de troubles affectifs*: Mme Pittard. — Visite d'institutions et de classes. — 17 h. Aula de l'Université: *Troubles affectifs et méthodes scolaires de traitement*: M. Ed. Laravoire; 18 h.: *La vie affective et la psychanalyse*: le Dr. H. Flournoy.

Jeudi 6 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, Institut des Sciences de l'Education, 9 h.: *Méthodes scoutes d'éducation*: Mlle Odette Darier. — 14 h. 30: Leçon à la clinique psychiatrique: le Dr. F. Morel.

Vendredi 7 mai:

GENÈVE: Suite du Cours d'Hygiène mentale, 9 h.: Visite de classes spéciales et consultations médico-pédagogiques. — 17 h.: Aula de l'Université: *Canalisation et sublimation des instincts*: M. le prof. P. Bovet; 18 h.: *L'adolescent et la foi*: M. le professeur de Saussure.

Samedi 8 mai:

GENÈVE: Fin du Cours d'Hygiène mentale, Institut des sciences de l'éducation, 10 h.: *En causant avec des enfants difficiles*: Mlle B. Richard, juge assesseur; Séminaire médico-pédagogique. — 12 h. 30: Repas de clôture.

LE BULLETIN
du Conseil International des Femmes
rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde; paraît en trois langues: français, anglais et allemand.
Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses.
On s'abonne auprès du Conseil International des Femmes, 37, rue des Pâquis, Genève.

Demandez
le MOUVEMENT FÉMINISTE
dans les kiosques de l'
AGENCE NAVILLE

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Petit Courrier de nos Lectrices

S. B. (Lausanne) à une mère embarrassée sur le métier à donner à sa fille. — *Tout d'abord, n'en fais pas une fonctionnaire fédérale, car ta fille est richement douée, et là, un barrage infranchissable est opposé aux talents féminins: «Pas de femme dans les emplois supérieurs». N'en fais pas une factrice, car là non plus, pas d'avenir, ni même de sécurité dans le gagne-pain. Le Conseil fédéral l'a affirmé à M. Perréard, conseiller national de Genève: les femmes factrices ne sont que des bouche-trou, en cas de mobilisation et pour assurer au sexe fort des jours de repos légaux. On continue de traiter les femmes et le travail féminin avec une désinvolture (j'emploie un mot poli) qui devrait faire se lever les femmes ayant du cœur et non pas seulement une âme docile. Mais il faut croire que les âmes dociles sont en majorité. On ne saurait calculer le tort que cela fait aux femmes en général.*

Et, en plus, de ce continuel renvoi à notre ménage et à celui des autres, qu'entend-on de la part de nos autorités? Des appels à des devoirs plus grand et plus absorbants! Dans des séances de propagande n'en vient-on pas à agiter l'idée de rendre le Service Complémentaire Féminin obligatoire *si l'enrôlement volontaire reste insuffisant! M'expliqueras-tu comment l'on peut ainsi concilier des demandes et des restrictions! ni comment on peut à la fois retirer et réclamer, refuser et exiger?...*

Un abonné de vieille date. — *L'appel en faveur des gardes-malades, paru dans le* Mouvement Féministe *du 3 avril 1943, m'a fait grand plaisir, car le sort de ces auxiliaires si précieuses, mais pas toujours assez appréciées des médecins, mérite certainement une amélioration sous tous les rapports. Ce qui manque, à mon avis, aussi à nos infirmières genevoises ou pratiquant à Genève, c'est par exemple un de ces homes comme il en existe dans d'autres cantons où, après une tâche généralement attristante, elles puissent venir se délasser et puiser un peu de courage, si elles se sentent accablées. Ce home procurerait aussi à nos infirmières un sentiment de sécurité pour leur vieillesse, problème angoissant pour un grand nombre d'entre elles. Mais, hélas, la Section Genevoise de l'Alliance Suisse des gardes-malades, dont l'activité bienfaisante m'est particulièrement connue, ne dispose pas de moyens financiers pour un tel projet et ce n'est donc guère que par des dons ou un legs qu'il pourrait être réalisé.* Avis aux anciens malades qui gardent de la reconnaissance à leurs infirmières!

G. M. (Genève) — *Ayant lu avec intérêt le compte rendu paru dans le dernier numéro du* Mouvement *de la «Journée cantonale» des femmes zurichoises, je voudrais savoir où l'on peut se procurer le texte de la conférence prononcée ce jour-là par M. Jean Mussard (Bienne), et qui, paraît-il, a été déjà publiée en brochure? En effet, le sujet traité (problèmes d'ordre économique et spirituel de l'après-guerre) mérite que l'on s'y applique, et d'après tout ce que j'ai entendu dire de la personnalité de M. Mussard, nous pouvons apprendre beaucoup de ses idées. Merci à l'avance à qui voudra ou pourra me renseigner.*

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Hérisau et Teufen, fin avril 1943.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons le plaisir de vous convier déjà aujourd'hui à notre Assemblée générale qui aura lieu à St-Gall les 25 et 26 septembre. Veuillez nous réserver ces dates et nous envoyer vos propositions pour l'assemblée, au plus tard jusqu'au 15 juin. A notre ordre du jour devraient figurer des problèmes pressants de l'heure actuelle; c'est pourquoi nous vous demandons de nous dire ce qui vous importe particulièrement.

Nos Commissions d'études législatives et d'hygiène étudient actuellement les possibilités d'une assurance-maternité qui doit combler un vide dans nos assurances-maladie existantes. Cette assurance-maternité représentera pour beaucoup de mères de situation modeste une consolation et une sécurité. Une proposition à cet effet de M. W. Gisiger, président du Concordat des caisses d'assurances maladies suisses, est déposée auprès de l'Office fédéral pour les assurances sociales. Nous vous prions de rendre le public attentif à la nécessité de l'assurance-maternité, de le gagner à cette cause, pour que sa réalisation ne rencontre pas trop d'obstacles.

La Commission d'études législatives a aussi repris l'étude de la nationalité de la femme mariée, ce problème étant redevenu actuel, parce que la France, par exemple, n'accorde la nationalité à une étrangère épousant un Français que si elle en présente la demande avant le mariage. Qu'elle omette de le faire par ignorance ou pour d'autres raisons, elle n'en perd pas moins sa nationalité suisse et de ce fait devient apatride. Les inconvénients et les détresses que cela entraîne sont évidents. Si vous avez connaissance de cas précis où la perte de la nationalité suisse a créé des difficultés spéciales à une femme mariée à un étranger, veuillez les signaler à la présidente de la Commission d'études législatives, Me A. Quinche, Rue Etraz, 20, Lausanne.

Nous vous signalons aussi que la Centrale fédérale d'économie de guerre a adjoint à son service de renseignements un groupe d'économie ménagère; celui-ci est présidé par Mme Zublin-Spiller, et se propose de faire connaître dans le public féminin et de l'aider à mettre en pratique les nombreuses prescriptions concernant le rationnement et la réglementation de la consommation. Veuillez donc adresser toute question touchant l'alimentation de guerre, de même que vos suggestions et des articles destinés à la presse, à l'Office de guerre pour l'alimentation, Groupe d'économie ménagère, Monbijoustrasse 34, Berne.

L'aide aux paysannes surchargées est, vous le savez toutes, un de nos devoirs les plus pressants. En plus de l'action de secours déjà existante, on demande de toutes parts des travailleuses éprouvées, soit dans les effectifs des SCF, soit dans les organisations du Service civil. Aussi avons-nous demandé à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail de faire bénéficier des allocations pour perte de salaires les travailleuses sociales, maîtresses d'écoles ménagère, frœbelliennes, gouvernantes de ménages collectifs, qui, tout en ayant terminé leurs études, sont encore sans place. Nous espérons ainsi amener à l'aide aux paysannes un personnel vraiment utile. Nous vous prions de faire de votre côté ce qui vous est possible dans ce sens.

Quatre nouvelles sociétés se sont affiliées à l'Alliance: le *Centre de liaison de Neuchâtel*, la *Section de Colombier de la Ligue suisse des femmes abstinentes*, l'*Union des femmes de Waldstatt* (App.) et le *Groupe féminin du Landesring des Indépendants*. Nous leur souhaitons à toutes une cordiale bienvenue, et espérons travailler avec elles aux lourdes tâches qui nous attendent dans un esprit de sympathique compréhension.

Avec nos salutations les meilleures.

Pour le Comité de l'Alliance:
Clara NEF, Alice RECHSTEINER.